ATTESTATIO

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

OFFICE DE LA RESISTANCE

1re Section COMMISSIONS DOSSIER Nº .TTT/T3T29

Mme MASSOZ-GRØGNARD ,

Pauline, M. J. (sa mère)

Place Neuforge, 17

ATTESTATION

La qualité de Résistant Armé est reconnue à titre posthume à
né à, le, par la Commission de contrôle de, en date du, en application des articles 1 et 5 de l'arrêté-loi du 19 septembre 1945 établissant le Statut de la Résistance Armée.
M onsieur MASSOZ Jules, Emile, J. était affilié au groupement P.A.
Le temps passé dans la Résistance est de

AVIS IMPORTANT.

Il est recommandé au titulaire de la présente attestation de ne pas s'en dessaisir. En aucun cas il n'en sera délivré de duplicata. Le cas échéant, il lui appartient d'en établir des copies à faire certifier conformes éventuellement par l'administration communale de sa résidence.

27622. - I.G.M./D.S.Gx. - 16.000 ex

A WAY MORNING		1 1 1 1	NIO II	11/18/199
MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE	, P	Ditaballa	N° d'ordre : . Volgnummer	16/
MINISTERIE	1.0	PROPOSE		
VAN LANDSVERDEDIGING	U	pour		
OFFICE DE LA RESISTANCE	Trule.	ONL Nat.	Croix Guerre Where	
VAN DEN WEERSTAND	1. 100	77	as a follow,	/
DIENST	u .		led. Comba	
		Vol. Guerre M	léd. Evadé	
	, ,	-		
Q	nace of he	0	Partisiane	
	ince vi	ge ous	· curesau	/
Weerstandsgroepeering:	PPNT			
	SSOZ.			
NAAM (in drukletters):	. 0			
noms: Jules, Li	well, for.	eph		
	V V			
Complexes as	. linel	Block	enforge 14	
Domicile: Computation as	~ 170000,			
		1 10.1	rue bre 1914	
	nerry re n	a reple	me ore 1719	
Geboorteplaats en datum			SANCE OF THE PARTY.	
Nationalité: lelege	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			
Nationaliteit:	0 0			
Etat civil:	ebatair	e		
Burgerlijke stand:				
1.8 ml	ispource			
N° de la carte d'identité :	vpivue			
TV der cenzervigheidshahrt.				
Grade et position militaire :				
Graad en militaire stand :		,		
Ofession et position civile : Com	duckeur	de tro	lleybus	
Beroep en burgerlijk ambt:			1	
Ayants droit éventuels en cas de décès : .	20m	ere:		
beurlijke rechthebbenden in geval va	n overlijden :			
Date d'entrée dans la résistance : Datum van toetreding tot den Weerstand				
		1.	10/10	
Date(s) d'entrée(s) dans le (ou les) s Datum(s) van toetreding tot de groepeer	groupement(s):5	4 morer	1143.	
Datum(s) van toetreding tot de groepeer	ring(en):			
	•			
		4		
Détention éventuelle dans les camps et p	. (1.)	res 2 do lo	28843	
Détention éventuelle dans les camps et p Gebeurlijke gevangenschap in kampen er	risons (dates):	:):		
fusille à lu	ge re v. :	10, 1442		
Nº de la carte du groupement (si possi	ble) :			
N ^r der lidkaart (indien mogelijk):		1		
Par qui avez-vous été affilié au grouper	nent? Red	ut luge	ere.	
Door wie is U aangeworven in de groepe	ilelit			

Lieu de votre principale activité: Ourse Amble	Pine	
Lieu de votre principale activité : Streek van uw belangrijkste activiteit :	~~	
Activité à contresigner par le chef du groupement, avec appréciation : Activiteit door den Groepoverste mede te onderteekenen, met beoordeeling :		
Falolages		
transports d'aim	el et	nuneterno
	()	-p
	69	Teerend
CERTIFIE SINCERE ET VERITABLE : E		ARACHTIG VERKLAARD:
I Masson Groegiand		
Déclaration du Commandement National : J'affirme après contrôle : Verklaring van het Nationaal Commando : Il, bevestig, na onderzoek :		
1º Que les attestations ci-jointes émanent (n'émanent pas) (1) de 1 1º Dat bijgevoegde attesten uitgaan (niet uitgaan) (1) van leden ej	membres char ffectief belast	gés effectivement du recrutement et de met de aanwerving en de aansluiting bij
l'affiliation au groupement; de groepeering;		
2º Que		
était (n'était pas) (1) affilié au groupement		avant le 4 juin 1944
deel uitmaakte (geen deel uitmaakte) (1) van de groepeering		
et qu'il est (n'est pas) (1) demeuré effectivement à ma disposition jusqu' 4 Juni 1944, en dat hij (niet) (1) ter mijner beschikking is gebleven tot l	à la libération bij de bevrijd	n (ou jusqu'auing (of tot
pour les motifs suivants) : , uit hoofde van volgende redenen) :		
, at hotyae ran respense reading.		
		Le Commandement National,
	Sceau du	Het Nationaal Commando.
	groupement	The Transman Communities.
		7:

REMARQUE IMPORTANTE. BELANGRIJKE OPMERKING.

Joindre un certificat d'identité de bonnes conduite, vie et mœurs, portant extrait des condamnations encourues, et un certificat Bij te voegen: een bewijs van goed gedrag en zeden, de opgeloopen straffen vermeldend, en een bewijs van burgertrouw, af te de civisme, à délivrer par l'Administration Communale. leveren door het Gemeentebestuur.

⁽¹⁾ Biffer la mention inutile. — Het onnoodige doorhalen.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE Bruxelles, le Service de Liquidation de L'Armée Belge des Partisans 36, avenue Milcamps, 36, Bruxelles Combleres vice 11. 13129 Monsieur le Bourgmestre, troduire une proposition de distinction conorifique à titre posthume en faveur du nommé:

anciennement domicilié dans votre commune, rue cliente de nous faire partenir un extrait de l'acte de décès de l'interessé. Cette pièce officielle devrait si possible faire état de la date de naissance du bé néficiaire et des noms et adresse de son ayant droit légal. Nous vous remercieons d'avance de votre bonne obligeance et vous prions de croire, Monsieur le Bourgmestre, en nos sentiments les meilleurs. Le secrétaire National L'ayant droit légal de Massez Jules est sa mère GROGNARD Pauline, Marie, Joseph, sont père étant décédé. Comblain au Pont, le 24 mai 1948 R.ADAM Le Bourgmestre,

Arreté en service commandé le 28 sout 1943, il est incarcéré à la Prison de Liège, et y fut fusillé le 6 octobre 1943.

MASSOZ .-

27 mai- 1948

Jules , Emile, Joseph,

LIERNEUX , le 22 septembre 1919

Belge

Soldat

Partisan

janvier 1943

inexistant sous l'occupation

néant:

néant:

française:

GROGNARD, Pauline, Marie, Joseph, à Comblain au Pont-Plankenforge 17.

Membre de l'ARMEE BELGE DES PARTISANS depuis janvier 1943, il réalise toutes les missions qui lui sont confiées sans se soucier des dansers auxquels il s'expose en accomplissant toutes les taches qui lui sont dévolues: Diffusion de la presse clandestine, récolte de fonds pour le sou dévolues: Diffusion de la presse clandestine, récolte de fonds pour le sou dévolues: Diffusion de la presse clandestine, récolte de fonds pour le sou dévolues: Diffusion de la presse clandestine, récolte de fonds pour le sou dévolues: Diffusion de la presse clandestine, récolte de fonds pour le sou dévolues: Airestédipe à de nombreux savotages dans la région d'Ourthe-dynamite. Airestédipe à de nombreux savotages dans la région d'Ourthe-dynamite. Arreté par l'ennemi, le 28 aout 1943, il est incarcéré à la prisse Amblève. Arreté par l'ennemi, le 28 aout 1943, il est incarcéré à la prisse de Liège, il est sauvagement martyrisé et ne pouvant rien lui arracher de Liège, il est sauvagement martyrisé et ne pouvant rien lui arracher de Liège, il est sauvagement martyrisé et ne pouvant rien lui arracher de Liège, il est sauvagement martyrisé et ne pouvant rien lui arracher de Liège, il est sauvagement martyrisé et ne pouvant rien lui arracher de liège, il est sauvagement martyrisé et ne pouvant rien lui arracher de liège presente qu'il détient , il y fut fusillé le 6 octobre 1943.

Membre de l'ARMEE BELGE DES PARTISANS actif et courageux, il réalise toutes les missions qui lui sont confiées avec un maximum de succès. Il transporte des armes, munitions et explosifs permettant ainsi la réalisation d'une série d'actions de sabotage dans la région de l'Ourthe-Amblève.

Arreté en service commandé le 28 aout 1943, il est incarcéré à la Prison de Liège, et y fut fusillé le 6 octobre 1943.

MASSOZ.-

added Bruxelles

27 mai- 1948

LIERNEUX , le 22 septembre 1919

Belge

Soldat

Partisan

janvier 1943

inexistant sous l'occupation

néant:

néants

irangalagi

GROGNARD, Pauline, Marie, Joseph, adomblain au Pont-Plankenforge IV.

Membre de l'ARMER RELGE DES PARTISAMS depuis janvier 1943, il réalise toutes les missions qui lui sont confiées sans se soucier des dances réalise toutes les missions qui lui sont gers auxquels il s'expose en accomplissant toutes les taches qui lui sont dévolues; Diffusion de la presse clandestine, récolte de fonds pour le soutien des familles de nos Camarades déjà tombés, twansport d'armes et de dynamite. Arreté par l'ememi, le 28 sout 1943, il est incarcéré à la prison de Liège, il est sauvagement martyrisé et ne pouvant rien lui arracher des de Liège, il est sauvagement martyrisé et ne pouvant rien lui arracher des secrets qu'il détient, il y fut fusillé le 6 octobre 1945.

Junton 36

36, Avenue Milcamp
BRUXELLES

Rég. 013

ETAT DE PROPOSITION

d'octroi de Distinction Honorifique, à titre posthume, en faveur de ses membres de la Résistance ou du Service de Renseignements et d'Action tombés au Champ d'Honneur.

NOM (en lettres capitales) ,M.A.S.S.O.Z
PRENOMS (tous) Jules Emile Joseph
U ET DATE DE MAISSANCE : né à Lierneux le 22/9/1919
DE ET POSITION A L'ARMEE BELGE (éventuellement)
GRADERECONNU PAR LE STATUT DE LA RESISTANCE OU DANS L'ARMEE E
1 AEE LIMATION AU GROUPEMENT
MERO DE LA CARTE D'IMMATRICULATION Corps 013
LISTINCTION HONORIFIQUE DONT L'INTERESSE EST TITULAIRE :
b) à titre civil:
LANGUE DANS LAQUELLE LE BREVET DOIT ETRE ETABLI : français
ADRESSE DE L'AYANT-DROIT LEGAL:
Place Neuforge 17 Vomblain au Pont
OBSERVATIONS: . arrêté le 28/8/43 Fusillé le 6/10/43

Citation proposée spécifiant la date, le lieu et les circonstat du décès en y joignant un extrait de l'acte de décès:

Acte de décès. En collaboration avec un détachement P.A. à participé à de nombreux actes de sabotage. Arrêté le 28 aout 1943 lors d'une mission en Ardennes, il fut fusillé à la Citadelle de Liège le 6 octobre 1943.

Sceau du Groupement de A......le, ... Résistance

Le Chef du Groupement de Résist Nom (en lettres capitales) signature

L ET APPROUVE

de l'Office de la

.

Le Chef de l'Office de le Résistance. ETAT CIVIL

Extrait d'acte

PROVINCE DE LIÉGE



COMMUNE DE COMBLAIN-AU-PONT

Extrait d'un cacle Ofice d'un ouche che chées.

L'an mil neuf cent que mante trois, le sex actorne est decide à taire, ne à l'irneus, le vinigh. septembro milneuf cent dex neu Exorganized , View ling - Where.

CEDIN	1		
D.,		 -	cus

Timbre fiscal . . Droit d'expédition Affranchissement

Total Frs

Pour extrait conforme:

libre pour @ délivré sur papier timbré

Comblain-au-Pont, le L'Officier de l'Etat Civil,



has des FRONT DE L'INDEPENDANCE BRUXELLES, LE I4 septembre 1948. AMICALE 23, RUE DU COMMERCE TÉL. 11.37.90 ET 11.37.94 Réf.: J.C./J.W./ D. ATT.3II au Mandel Marty Mon Sec. DES MILICES PATRIOTIQUES C. CH. P. 74.17.33 Monsieur ADAM Secrétaire National des P.A. 36, avenue Milcamps, BRUXELLES Matter id en faveur d a un denne i a un derreur. aut proprie a 1.6.41

Ag 18 Veuillez trouver ci-joint une attestation à valider en faveur d'un membre P.A. et qui nous a été envoyée par Bien cordialement. Le Secrétaire de l'Etat-Major M.P., J. COOMANS. 1 M MINISTERE MINISTERIE / Commission de Contrôle Controle Commissie DE LA DEFENSE NATIONALE VAN LANDSVERDEDIGING A titre posthume de RECOMMANDE — AANGETEKEND. COMMISSION DE CONTROLE OFFICE DE LA RESISTANCE Ce document ne prouve pas que la qualité de Résistant Armé est acquise. Elle ne l'est que si aucune opposition n'est formulée dans un délai déterminé. DIENST van den WEERSTAND Rue AE. LA. RÉSISTANGE....., nº straat, n' N° du dossier: III/13129...... N° van het dossier: Seule une ATTESTATION délivrée par l'Office de la Résistance prouve que la qualité de Résistant Armé est définitivement reconnue. à H U Y (Nom) M.A.S.S.Q.Z. (Prénom Jules - Emile - Joseph (Voornamen) rue place Neuforge , nº 17 , à Comblain-au-Pont , n^r , te 20 Province deLIEGE Provincie Membre du Groupement de la Résistance (1) P. A. Résistant isolé (1). Aangesloten lid van de Weerstandsgroepering Afzonderlijk Weerstander. Par décision de la Commission de Contrôle, j'ai l'honneur de vous informer que la reconnais-Ik heb de eer U mede te delen, dat door beslissing van de Controle Commissie, Uw erkensance de la qualité de résistant armé vous a été — accordée — (1) — refusée — (1) en ning als gewapend Weerstander werd — toegestaan — verworpen séance du8 DEC 1949 194... zitting van Herry 1e 8 DEC 1949 194 Dit document betekent niet dat de hoedanigheid van Gewapenden Weerstander verworven is. Zij is het slechts indien geen enkel verzet aangetekend wordt in een gegeven termijn. Het afdoend betekenen der hoedanigheid van Gewa-penden Weerstander word alleen door een ATTEST door den Dienst van den Weerstand afgeleverd betuigt. , den Pour le Président de la Commission, Voor de Voorzitter van de Commissie, Le Greffier — De Greffier, every

T. S. V. P. — D. A. U. B.

Moneries Leries was one annulité pour valider cette allestation que l'on me demande et lue je dois vous l'enneyer. Jespei que vous rondrees leien me la remuyer de suite. Hereny rice mes remements mes quelitetiones Destinguée En ellassog (mere) place elenforge 12 Comblain - an font.